

Réunion des Présidents de CMCAS du 14 Mars 2013  
Motion sur les excédents financiers de la Camieg

Après plus de deux années de débats infructueux entre les fédérations et les employeurs, sur l'utilisation des excédents financiers du régime maladie maternité des IEG, qui ont atteint plus de 338 M€ à la fin de l'année 2012, les présidents de CMCAS réunis en AG ce jour considèrent que les employeurs et les pouvoirs publics doivent donner une suite favorable à la position du conseil d'administration de la CAMIEG, du 22 septembre 2011 prise à la majorité CGT CFDT et FO acceptée par les ministères et portant sur :

- Les exigences des agents actifs, des retraités et leur famille concernant le renforcement de la solidarité avec les inactifs ;
- Le besoin impérieux d'améliorer les prestations servies dans le régime complémentaire d'un minima de 20M€ avant toute évolution des cotisations.

Depuis 2005, les employeurs, par leur désengagement arbitraire de toute contribution envers les inactifs, économisent par an plus de 50M€ depuis 8 années, c'est donc plus de 400 M€ qui manque à la solidarité mais qui alimentent les dividendes des actionnaires.  
C'est inacceptable !

Faut-il rappeler que depuis 2007, les agents et leurs familles ont subi les décisions prises par les pouvoirs publics soutenues par les employeurs, avec pour seul objectif de réduire les ambitions et le fonctionnement du régime. La mobilisation de tous et la responsabilité des élus du CA de la CAMIEG ont permis de maintenir le régime spécial statutaire et de mettre son organisation en œuvre.

Il est grand temps que les représentants des employeurs de la branche et des pouvoirs public mesurent que les cotisations versées par les assurés actifs et inactifs représentent plus de 65% des excédents cumulés et que les assurés et leurs représentants doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces fonds socialisés à travers une amélioration conséquente des prestations servies.

Or, la seule réponse que les employeurs apportent serait :

- De suspendre leurs cotisations et celles des actifs pendant deux années
- De ne pas renforcer la solidarité intergénérationnelle
- De limiter les améliorations de prestations à 11M€, ce qui est très nettement insuffisant pour réduire le reste à charge supporté par les assurés.

Rien ne justifie une telle attitude dogmatique, si ce n'est un positionnement idéologique. Les présidents de CMCAS exigent des employeurs et des pouvoirs publics des avancées concrètes pour un déblocage de la situation afin de permettre aux actifs et aux retraités d'avoir un juste retour des excédents financiers cumulés.

Nous rappelons ici les milliers de pétitions et de motions signées par les assurés et validées souvent à l'unanimité, dans les conseils d'administration des CMCAS.

Les présidents réunis en AG le 14 mars 2013 réaffirment leur position unanime du 15 mars 2012.

Nous exigeons que l'approche sociale l'emporte sur les choix mercantiles et que les assurés sociaux des IEG soient au cœur des réponses apportées par la protection sociale des IEG.

*Soutenue par FO*